



PROJET PEDAGOGIQUE



ACCUEIL PERISCOLAIRE MATERNELLE



santé
famille
retraite
services

2025-2026

SOMMAIRE

I. PRESENTATION / CONTEXTE

II. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

III. MOYENS

A. Moyens matériels

B. Moyens humains 1. Cadre législatif
 2. La direction
 3. L'équipe d'animation
 4. L'assistant sanitaire

IV. FONCTIONNEMENT

A. Horaires

B. Déroulement

C. Projets d'animation

V) EVALUATION

I. PRESENTATION / CONTEXTE

La commune de Galgon se situe dans la Communauté des Communes du Fronsadais en Gironde et accueille plus de 3000 habitants.

Sur le plan éducatif et des loisirs, la commune compte une école maternelle et une école élémentaire, un accueil périscolaire, un ALSH communautaire et de nombreuses associations sportives et culturelles.

Les deux écoles comptent environ 300 élèves, l'accueil périscolaire est donc un outil indispensable afin de répondre aux besoins des familles avec un rôle éducatif en complément de l'école.

L'accueil périscolaire est déclaré auprès du service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de la Gironde et conventionné avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Gironde au travers de la Convention Territoriale Globale (CDC du Fronsadais).

L'accueil périscolaire dispose de deux sites :

- L'école maternelle de Galgon, 4 place du marché, 33133 Galgon, accueille les enfants de l'école maternelle.
- L'ALSH, 4 esplanade Charles de Gaulle, 33133 Galgon, accueille les enfants l'école élémentaire.
- L'équipe est composé d'un directeur, de deux directrices adjointes, chacune référente sur un site et d'une équipe d'animation sur chaque site.

Ce projet pédagogique décline, les objectifs pédagogiques, les moyens mis en place, le fonctionnement et les moyens d'évaluation pour le site de l'école maternelle.

La mairie met en place un projet éducatif avec des objectifs et des priorités afin de proposer une offre de service cohérente et coordonnée en direction des enfants.

Orientations éducatives :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en assurant sa sécurité physique, morale et affective.**
- Permettre l'apprentissage de la socialisation et de la citoyenneté.**
- Favoriser l'accès de tous à l'offre éducative.**
- Développer l'autonomie.**
- Développer l'écocitoyenneté.**
- Contribuer aux besoins des familles, soutenir leurs implications et créer une relation de confiance.**
- Etre cohérent et complémentaire avec le projet des écoles.**

II. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Dans le cadre de l'accueil périscolaire « maternelle », nous répondrons au projet éducatif sur la notion d'épanouissement personnel de l'enfant par la prise en compte de son rythme, ses envies, ses choix et ses besoins.

Favoriser l'épanouissement de l'enfant en assurant sa sécurité physique morale et affective.

- Mettre en place un cadre rassurant et sécurisant pour les enfants.
- Mise en place de valeur commune (tolérance, justice, politesse...).
- Sensibiliser l'enfant au respect des autres et de soi-même.
- Avoir une attitude bienveillante.
- Apporter du temps d'écoute et de dialogue.
- Respecter les rythmes de vie.

Moyens :

- Établir des règles de vie au sein de l'APS.
- Utiliser des locaux et du matériel aux normes et adaptés.
- Attention particulière suite à des accidents : trousse et armoire à pharmacie à proximité et mise en place d'un registre et d'un protocole de soins.
- Être à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.
- Respecter le repos, le « rien faire ».
- Permettre à l'enfant de choisir son activité.
- Installer des pôles permanents donnant la possibilité à l'enfant de choisir et de proposer des activités variées.

Permettre la socialisation et la citoyenneté

- favoriser le vivre-ensemble.
- Proposer des activités manuelles, physiques, culturelles variées.
- Encourager les idées et les initiatives.
- Valoriser les productions, les réalisations.

Moyens :

- Établir des règles de vie au sein de l'APS.
- Proposer différentes activités collectives encadrées ou en autonomie.
- Écouter les différentes propositions et prendre des décisions ensemble.
- Afficher, mettre en avant les réalisations.

Favoriser l'accès à tous à l'offre éducative

- L'accueil est ouvert aux enfants en situation de handicap ou de pathologies particulières.

Moyens :

- Aménagement des locaux afin de permettre l'accès à tous.
- Mise en place de PAI.
- Une assistante sanitaire est désignée : Salles Aurélie

Développer l'autonomie

- Permettre à l'enfant de faire ses propres choix.
- Permettre aux enfants de faire des activités, des jeux sans les animateurs.
- Soutenir l'apprentissage des règles d'hygiène.
- Apprendre les gestes du quotidien.

Moyens :

- Installer des pôles permanents donnant la possibilité à l'enfant de choisir.
- Aménager les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait des repères.
- Utiliser les locaux et les sanitaires de l'école où les enfants ont des repères.
- Impliquer les enfants dans la distribution du goûter et le rangement du matériel.

Contribuer aux besoins des familles et créer une relation de confiance

- Répondre aux familles quant à leurs besoins de garde liés à leurs activités.
- Instaurer une relation de confiance.
- Informer les familles.
- Être un lien entre les familles et l'école.

Moyens :

- Accueillir et faire connaissance.
- Favoriser la communication : par mail, par le dialogue aux temps d'accueil du matin et du soir, par les conseils d'école, par l'affichage à l'entrée de l'école, par l'association des parents d'élèves.
- Transmettre les informations utiles entre les parents et l'école.
- Mise en place d'un règlement intérieur.

Etre cohérent et complémentaire avec le projet des écoles

- Favoriser la cohérence entre le temps scolaire et périscolaire.

Moyens :

- Les ATSEM sont les animatrices qui encadrent l'accueil périscolaire.
- Echanges quotidiens avec l'équipe éducative de l'école maternelle.
- Règles de vie générales communes entre l'école et l'accueil périscolaire.

III. MOYENS

A. Moyens matériels

- la salle de motricité
- du mobilier adapté à leur âge
- un coin calme aménagé avec des coussins afin que les enfants puissent se reposer
- du matériel pédagogique adapté à leur âge
- une cour extérieure agrémentée de structures adaptées, un préau et un espace vert

- *Infrastructure communale :*

- Stade de football, terrains de tennis, city stade, dojo
- Bibliothèque
- Foyer communal

B. Moyens humains

1. Cadre législatif

L'accueil périscolaire est encadré par un directeur, M. Carboni Cédric, une directrice adjointe, référente du site, Mme Salles Aurélie, et une équipe d'animation.

- *Taux d'encadrement :*

→ Moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants (capacité d'accueil 40 enfants)

2. La direction

L'APS de Galgon est composé d'un directeur titulaire d'un DUT Carrières Sociales option animation sociale et socioculturelle et d'une directrice adjointe titulaire du BAfd (Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur).

- *Le rôle du directeur :*

Sa présence est nécessaire sur, ou à proximité des lieux de déroulement de l'accueil. Il est le garant du projet pédagogique.

Il a la responsabilité de :

- Organiser et dynamiser le travail des personnels prenant part à l'accueil.
- Planifier les activités et mobiliser les animateurs pour l'encadrement de celle-ci.
- S'assurer des conditions d'hygiène et de sécurité de l'accueil.
- Développer la relation entre les parents, organisateurs et enseignants.
- Accompagner et conseiller les animateurs.

- Rendre compte du déroulement de l'accueil à l'organisateur.
- Évaluer l'accueil avec l'ensemble des partenaires (animateurs, parents, enfants, organisateur, financeurs).

3. L'équipe d'animation :

L'APS maternelle de Galgon est composé de 6 animatrices dont la référente du site.

- ***Le rôle des animatrices :***

- Assure la sécurité morale et physique en aménageant un cadre et des règles de vie et affective des enfants en étant attentif à leurs besoins.
- Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire.
- Accueillir les familles, instaurer un climat de confiance en gardant une attitude professionnelle en facilitant la transition entre milieu familial et milieu scolaire.
- Responsable du groupe d'enfants, il est le meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Travail en équipe

4. L'assistante sanitaire :

- ***La directrice adjointe assure le rôle d'assistante sanitaire :***

- Assure le suivi sanitaire des enfants.
- Est responsable du matériel sanitaire et médical.
- Constitue, renouvelle, et contrôle les contenus des trousse de secours.
- S'assure que le registre d'infirmérie est à jour.
- Administre les traitements et assure le protocole pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé.

IV) FONCTIONNEMENT

Tous les élèves de l'école maternelle ont la possibilité d'être accueillis à l'APS de Galgon. Les familles doivent remplir un dossier d'inscription.

Nous avons choisi un mode de fonctionnement semi-souple, une organisation qui combine des activités encadrées et des moments libres pour l'enfant. C'est un équilibre entre l'encadrement et l'autonomie, cela permet aux enfants de pouvoir choisir les activités auxquelles ils souhaitent participer.

A. Horaires

- *Matin :* 7h30 à 8h30
- *Soir :* 16h15 à 19h00

B. Déroulement

Accueil du matin					
		Accueil des enfants échelonné et accueil des familles			
7h30 - 8h30	Activité de type calme proposée par les animateurs.	Pôles permanents : coloriage, dessin, jeux de société, lecture, jeux de construction, d'imitation...	Repos, « ne rien faire », discussions, échanges.	Proposition des enfants.	
8h30 - 8h35	Rangement et les animatrices/atsem accompagnent les enfants dans leurs classes.				
Accueil du soir					
16h15 - 16h20	Les animatrices/atsem accompagnent les enfants de leurs classes à la salle de motricité.				
16h20 - 19h	Départ des enfants échelonné et accueil des familles.				
16H20 - 16h45	Goûter : fourni par les familles ; si l'enfant n'a pas de goûter, l'APS lui en donne un.				
16h45 - 18h	Pôles permanents : coloriage, dessin, jeux de société, lecture, jeux de construction, d'imitation, jeux extérieurs.	Activités manuelles, culturelles, physiques ou sportives proposées par l'équipe d'animation.	Repos, « ne rien faire », discussions, échanges.	Proposition des enfants.	
18h00 - 19h	Pôles permanents : coloriage, ludothèque, lecture, coin calme, jeux de construction, jeux extérieurs		Repos, « ne rien faire », discussions, échanges.	Proposition des enfants.	

● *Matin :*

Ce temps doit permettre aux enfants d'arriver en classe dans les meilleures conditions.

Les enfants sont accueillis, rassurés puis dirigés vers les différents espaces d'activités de type « calme ».

Accompagnés des animateurs, les enfants aident aux rangements, puis sont conduits dans leurs classes respectives.

● *Soir :*

A 16h15 les enfants sont accompagnés et regroupés dans la salle de motricité, puis ils prennent leur goûter (dehors, si le temps le permet). Lorsque les enfants ont terminé leur collation, ils peuvent profiter des différents pôles d'activités.

Avant leur départ, chaque enfant aide au rangement du matériel.

C. Projets d'animation

→ Suivant les envies, les besoins et le rythme des enfants plusieurs activités sont en pôles permanents : coloriage, puzzle, jeux de société, Kappla, Légo, jeux de construction, lecture, coin calme, jeux extérieurs, les enfants peuvent se reposer, « ne rien faire ».

→ Les animatrices proposent des activités qui permettent à l'enfant de trouver sa place, être valorisé, découvrir des activités variées, être sensible à la solidarité, l'autonomie, le vivre-ensemble.

V. EVALUATION

Evaluer, c'est questionner sur la réalisation d'un projet mené. On constate si les objectifs ont été atteints, on mesure les écarts dans le but d'y apporter des éléments d'amélioration.

L'évaluation s'effectue sur plusieurs formes :

→ Par les enfants : lors des temps de parole, pendant la vie quotidienne, les retours formulés à chaque fin d'animations.

→ Par les familles : retours, échanges, communication.

→ Par l'équipe d'animation : lors des réunions de bilan ou autre temps d'échange.

→ Par la participation de la directrice adjointe, référente du site, aux conseils d'école.

→ Par la mairie de Galgon : lors des commissions des affaires scolaires et périscolaires.